



**HAL**  
open science

# DE L'USAGE DE FORMES MIXTES DANS UN DISCOURS DE PERSUASION. ÉTUDE D'UN SERMON RELIGIEUX

Aziza Boucherit

► **To cite this version:**

Aziza Boucherit. DE L'USAGE DE FORMES MIXTES DANS UN DISCOURS DE PERSUASION. ÉTUDE D'UN SERMON RELIGIEUX. L. Bettini et P. La Spisa. Au-delà de l'arabe standard. Moyen arabe et arabe mixte dans les sources médiévales, modernes et contemporaines., 28, Dipartimento di Linguistica, Università di Firenze, pp.59-79, 2012, Au-delà de l'arabe standard. Moyen arabe et arabe mixte dans les sources médiévales, modernes et contemporaines., 88-901340-4-6. halshs-04724512

**HAL Id: halshs-04724512**

**<https://shs.hal.science/halshs-04724512v1>**

Submitted on 12 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**DE L'USAGE DE FORMES MIXTES DANS UN DISCOURS DE PERSUASION  
ÉTUDE D'UN SERMON RELIGIEUX**

Aziza BOUCHERIT — Paris

1. *Le texte étudié*

1.1. *La situation de communication*

Le texte étudié est un sermon religieux. Il s'agit d'une adresse directe aux présents et d'une adresse indirecte au pouvoir politique. Cette adresse est prononcée dans un lieu spécifique (Mosquée El Sunna, Bab El-Oued, Alger), en un moment spécifique (prière du Vendredi), dans une période spécifique (situation sociopolitique), par un émetteur spécifique (Ali Bel Hadj, imam et représentant d'un mouvement politico-religieux, le Front islamique de Salut, dorénavant FIS), à destination de récepteurs considérés globalement (communauté religieuse et socio-politique) et individuellement (croyant et sympathisant du FIS). Entre émetteur et récepteurs existe l'implicite partagé par les participants à toute situation de communication (connaissance inégale de la situation socio-politique et des référents religieux convoqués dans le discours).

**Ali Bel Hadj** (dorénavant ABH) est enseignant, prédicateur et imam. Il prêche dans les mosquées Sunna et Ibn Badis, situées respectivement à Bab el Oued et Ben Omar, deux quartiers populaires d'Alger.

« Je suis né en 1956, et suis originaire du Sahara algérien, plus précisément de la wilaya d'Adrar. Je suis né à Tunis et suis orphelin de mes deux parents ; mon père est un martyr de la révolution. Je suis marié et j'ai 4 enfants. Je suis professeur d'arabe, et en même temps je participe à la *da'wa* [prédication] islamique depuis les années 1970 ... J'ai été élevé chez mon oncle maternel, un ancien de la Zitouna [mosquée et établissement universitaire où est enseigné le savoir religieux musulman ; ABH y a obtenu le diplôme *al-calimiyya*, diplôme d'université traditionnelle]. »<sup>1</sup>

---

1. Extraits d'un entretien d'ABH publié dans *Al-Watan al-Carabi* (27/7/90), reproduit partiellement dans AL-AHNAF, BOTIVEAU, FREGOSI, *L'Algérie par ses islamistes*,

**FIS.** Mouvement politico-religieux constitué en parti politique par autorisation du gouvernement algérien en septembre 1989 qui vise à l'instauration d'un État islamique fondé sur le Coran et la Sunna. ABH est l'un de ses fondateurs et l'un des deux principaux représentants avec Abassi Madani.

**Contexte.** Le sermon est prononcé en avril 1991 dans une période socio-politique troublée depuis les graves émeutes qui ont eu lieu en octobre 1988 dans toute l'Algérie. L'autorisation du multipartisme et l'organisation d'élections plurielles ont permis au FIS de se présenter aux élections municipales en juin 1990 ; élections qu'il remporte avec la majorité absolue des sièges dans les dix plus grandes villes du pays.

**Réception.** Dans la période considérée les prêches contestataires d'ABH ont connu un indéniable succès auprès d'un auditoire très populaire. Ils ont largement contribué à la diffusion de l'idéologie du FIS.

Le discours est informé par l'ensemble de ces éléments qui, chacun à sa mesure, orientent les stratégies discursives adoptées par ABH.

### 1.2. *La langue et ses usages*

Le sermon est prononcé dans une langue, l'arabe, dans laquelle les membres de la communauté linguistique reconnaissent, au moins, deux variétés : l'arabe parlé couramment et celui appris à l'école (dorénavant et respectivement : arabe dialectal et arabe standard), dans une synchronie et un espace géolinguistique donnés, caractérisés, en Algérie, par la diffusion du standard (progrès de la scolarisation, développement des médias et des circonstances dans lesquelles le standard est utilisé). Dans cette situation diglossique, le sermon religieux appelle l'usage du standard ; celui d'ABH ne répond peut-être pas aux normes les plus puristes mais, comparé au dialectal, il est suffisamment différent pour que les auditeurs repèrent (si tant est que, dans ce moment, ils y attachent de l'importance) les deux variétés. Mais, le fait de repérer les variétés n'implique pas l'égalité des pratiques linguistiques : le dialectal est maîtrisé par l'ensemble de l'auditoire, il n'en va pas de même pour le standard. Et même si la scolarisation et la diffusion du standard dans les médias ont contribué à accroître sa connaissance, il reste que, pour de très nombreux arabophones algériens, sa pratique active est bien moindre que sa pratique passive. Par ailleurs, il faut noter que, pour spécifique qu'il soit, cet objet textuel n'est pas unique ; il en révèle d'autres dans lesquels des locuteurs (généralement éduqués) alternent et mêlent le dialectal et le standard créant ainsi des

formes mixtes (proches du standard par certains traits, du dialectal par d'autres) qui manifestent, surtout à l'oral, que tout arabophone est avant tout dialectophone.

Sur le plan de la maîtrise de la langue, étant donné le cursus universitaire d'ABH, la question du degré de connaissance du standard et celles, connexes, de l'insécurité linguistique et des pseudo-corrrections qu'elles peuvent provoquer ne se posent pas. On peut donc faire l'hypothèse qu'il ne s'agit pas pour ABH de gommer des traits du dialecte pour s'en rapprocher mais qu'il utilise l'une ou l'autre des variétés selon des besoins discursifs. D'où la question de leur emploi à des fins stratégiques ; et sur ce plan, le discours d'ABH étant destiné à susciter des réactions de l'auditoire, l'emploi des différentes variétés peut s'expliquer par la présence de l'auditoire.

## 2. Cadre théorique et méthodologique

### 2.1. Variétés, continuum et traits distinctifs

Des traits linguistiques sont-ils susceptibles de caractériser les variétés et de les constituer en tant que telles ? Autrement dit, y a-t-il des traits exclusifs qui permettent de les délimiter ou doit-on envisager la variation en termes de continuum comme l'ont fait les créolistes<sup>2</sup> lorsqu'ils ont reconsidéré la notion de diglossie telle que l'a définie Ferguson<sup>3</sup> et le binarisme qu'on a pu y lire – binarisme que Ferguson nuance d'ailleurs lorsqu'il note l'existence de « formes intermédiaires »<sup>4</sup>. La question se pose d'autant plus que, depuis une cinquantaine d'années, la diffusion du standard, en Algérie et dans le monde arabophone, a profondément

---

2. BICKERTON 1975.

3. FERGUSON 1950, p. 336. La définition de Ferguson a été abondamment commentée, critiquée, amendée et Ferguson lui-même l'a revisitée quelque trente ans plus tard, FERGUSON, 1991.

4. « Les tensions communicatives qui naissent de la situation de diglossie peuvent être résolues par l'usage de formes intermédiaires de la langue, relativement non codifiées et instables (*mikti* grecque, *al-luġah al-wuṣṭā* [langue du milieu] arabe, *créole de salon* haïtien) et par des emprunts répétés au vocabulaire de H par L. En arabe, par exemple, une variété d'arabe parlé, très utilisée dans certaines situations semi-formelles ou inter-dialectales, a un vocabulaire très classique, avec peu ou pas de déclinaisons casuelles, et des traits de syntaxe classique, mais elle présente une base morphologie et syntaxique fondamentalement dialectale et contient beaucoup de vocabulaire dialectal » (FERGUSON 1950, p. 332, notre traduction).

modifié le rapport entre le dialectal et le standard et a contribué à les rapprocher.

En fait, que l'on conçoive des variétés constituées (délimitées ou délimitables) ou une gradation au sein d'un même ensemble (continuum), il reste que les productions observées présentent des traits communs rapportables à une variété ou situables en une zone du continuum. Dès lors, comment expliquer que, dans un même discours, les productions linguistiques soient positionnées de telle ou telle façon ? Peut-on y voir un procédé stylistique qui répond à un besoin, à une stratégie de communication (connivence, adhésion, solidarité avec le groupe) ?

## 2.2. *Postulat et hypothèses*

Sur un plan abstrait, et très général, nous postulons l'existence d'une langue, l'arabe, constituée de deux variétés (standard/dialectal) différenciées au plan de leur structure linguistique : des traits quasi-exclusifs caractérisent l'une et l'autre. Chacune d'elles n'est pas en tout point semblable : il y a des variétés de standard et des variétés de dialectal ; l'écart entre les variétés de standard est moindre que celui qui existe entre les variétés de dialectal – des raisons historiques, sociales, culturelles et communicationnelles expliquent cette situation observée en synchronie<sup>5</sup>.

Ainsi, de manière plus ou moins exclusive, les productions linguistiques sont situables dans les limites de l'une ou l'autre de ces variétés ou dans une zone du continuum. Ce caractère appelle deux remarques.

a) Il y a des traits distinctifs (présents dans l'une ou l'autre des variétés mais pas dans les deux) et des traits qui ne le sont pas ou moins ; cela délimite des zones de plus ou moins grande divergence mais aussi des zones de convergence, ces dernières permettent d'avancer qu'il s'agit de la même langue.

---

5. Pour le standard, le moindre écart entre ses variétés s'explique par le fait que, depuis plusieurs siècles, il existe un corps de règles explicité et transmis par le biais, notamment, de l'institution scolaire. La codification (fixation de règles) et la normalisation (unification d'usages diversifiés) volontaires du standard ont fait de cette variété, et ce pour diverses raisons, la variété « légitime/légitimée ». À l'inverse, l'absence de codification, de normalisation du dialectal autorise des usages plus diversifiés géographiquement et socialement. Cela n'implique pas absence de règles pour le dialectal et, dans les deux cas, absence d'évolution, mais cela institue entre les deux variétés une échelle de valeur sur laquelle les productions linguistiques sont évaluées à l'aune de leur adéquation aux normes de la variété « légitime/légitimée » qui constitue ainsi un idéal, parmi d'autres, à atteindre.

b) Les limites entre les deux variétés ne sont pas absolues – de cette absence de limites, manifestée dans les productions linguistiques par le déplacement des traits non distinctifs, résulte une zone intermédiaire variable dans une certaine mesure seulement (champ de dispersion borné par les traits distinctifs).

Notre hypothèse est que le positionnement des productions linguistiques dans une variété/zone répond à une stratégie discursive qu'ABH met en œuvre (consciemment, intuitivement ?) ; ce que rend possible la reconnaissance du standard et du dialectal par la communauté linguistique.

### 2.3. *Traits linguistiques et communication*

D'un point de vue typologique (cf. § 3) il s'agit de repérer des variétés/zones relativement homogènes et stables (discrétisables en termes de traits linguistiques) ; les variétés intermédiaires se caractérisant par une moindre homogénéité et par l'importance de la variation. Cet aspect de la démarche est fondé sur le fait que l'absence de régularités linguistiques ( $\pm$  importantes) et l'absence de stabilité (relative) n'est pas concevable du point de vue des nécessités de la communication ; d'où la possibilité d'isoler des variétés/zones  $\pm$  homogènes et stables. Toutefois le caractère instable des variétés intermédiaires rend difficile l'entreprise de catégorisation, particulièrement à l'oral.

Du point de vue de la communication (cf. § 4) il s'agit de rechercher en quoi l'usage, au sein d'un même discours, de variétés différenciées joue un rôle. Autrement dit : quelle est sa fonction en tant qu'élément discursif ?

## 3. *Catégorisation des productions linguistiques*

### 3.1. *Standard ou dialectal : traits différenciateurs*

L'approche adoptée résulte de ce que nous avons posé deux variétés, reconnues comme telles par la communauté linguistique et caractérisées dans des études linguistiques<sup>6</sup>, et du fait que dans ce genre de discours le standard s'impose. En rapportant les productions linguistiques aux traits caractérisant les deux variétés nous avons examiné le lexique (§ 3.2) et les

---

6. Sans exclure des divergences dues à l'époque, aux lieux et aux sources examinées, les études retiennent globalement les mêmes traits ; de ces études, sur la base de leur fréquence et des situations dans lesquelles ces traits se manifestent, pourrait d'ailleurs être dégagée une « norme moyenne ».

déclinaisons casuelles (§ 3.3) – pour de nombreux Algériens le standard y révélerait là ses traits les plus typiques – ainsi que d’autres traits différenciateurs (§ 3.4) retenus dans les études linguistiques. Ce faisant, nous avons isolé, à côté de formes relevant de l’une ou l’autre des variétés, des formes mêlant des traits de l’une et l’autre (§ 3.5).

### 3.1.1. *Le lexique*

Étant donné le domaine sémantique (religieux et juridique) auquel il est constamment référé, la majeure partie des lexèmes relève du standard. Nous signalerons seulement ici, parce c’est un discriminant connu, que « voir » est régulièrement exprimé par *ra’a* dans les séquences en standard et par *šāf* dans celles en dialectal :

1. waḥəd əlli ykūn sāḥaṭ <sup>Ca</sup>la ’insān la **yara** min-hu ’illa l-<sup>C</sup>uyūb / la **yara** min-hu ’illa l-ḡānəb l-’aswad l-qātim  
[Lorsque] *quelqu’un est en colère contre un autre il ne voit en lui que ses défauts, il ne voit en lui que le côté le plus noir.*
2. ’ayya sīdi / **nšūfu** / **nšūfu** matalan l-’imām...  
*Bon ! [Allons monsieur], nous voyons, nous voyons, par exemple l’imam...*

Par ailleurs, comme ce discours implique l’usage du standard, des morphèmes qui lui sont propres sont régulièrement employés. Bien que nombre d’entre eux aient des répercussions aux plans morphologique et syntaxique, ils ont été placés dans cette rubrique car, pour l’auditoire, c’est en tant que lexèmes qu’ils participent à la reconnaissance du standard. Il s’agit principalement :

- des conjonctions : *’inna*, *fa ’inna(hu)*, *wa ’inna(hu)* ou *’an* dont l’emploi a des effets au plan morphologique comme dans l’exemple suivant où le subjonctif est contraint par la présence de *’an* :

3. yanbaḡi li l-muslim **’an** yuṣalliḥa sarirata-hu **’an** yaḡlisa fī bayti-hi sa<sup>Ca</sup> / swī<sup>Ca</sup> / ya sidi / wa yqūl hal ’aḡlaṣtu l-yum l-<sup>C</sup>ammal li l-lah  
*Il convient que le musulman réforme sa conduite, qu’il s’asseye dans sa maison, une heure, disons une petite heure. Et qu’il [se] dise : ‘Ai-je été sincère aujourd’hui dans mes actions envers Dieu ?’ » ou « Ai-je achevé aujourd’hui ... » (Sur les deux traductions possibles cf. ex. 37)*

- des particules interrogatives : *lamma* « quand, lorsque » (cf. ex. 35).

- du relatif : *əlladī* (m. sg.), *əllatī* (f. sg.), *əlladīna* (m. pl.) :

4. mnīn ḡāy ḥāda / min al-ḡafla / min an-nafs **llati** sawwalat la-na ḥadihi l-’a<sup>C</sup>māl  
*D’où vient cela ? Du laisser-aller de l’âme qui nous souffle ces actes.*

5. wa qad yaqūlu qā'il ... mina š-šabāb **lladīna** yaṭṭaliCūna Cāla mā fi l-butūn min sunanin wa muḥtadaCāt / naqūl...  
*Il se peut que quelqu'un dise ... parmi les jeunes qui sont à la recherche de ce qu'il y a dans les coeurs en fait de lois canon et d'innovations [réprouvées religieusement ; alors] nous disons...*

- de la négation verbale : emploi régulier de *lam* + inaccompli apocopé ; de *ma* + accompli, de *la* + inaccompli pour exprimer la négation, de *la* + inaccompli apocopé pour la défense ; *lan* + inaccompli pour le futur n'a pas été relevé.

6. fulān **lam** yaqūl l-kalima fa yqūl qāl  
*Un tel n'a pas prononcé telle parole et on prétend qu'il l'a dite.*
7. ma zilna baCd **lam** naCdil maCan n-nās / māzāl mā-Cand-nā-š ḥatta l-'inšāf maCa'ihwān-na  
*Nous n'avons pas encore établi la justice avec les gens [qui nous sont proches]. Nous n'avons même pas établi l'équité avec nos frères.*
8. **la** taḍkur saġġi'ata-hu faqat  
*Ne mentionne pas ses défauts seulement...*
9. **ma** 'ubarri'u nafs-i 'illa n-nafsa l-'ammārata bi s-sū'  
*Je n'innocente en moi que l'âme ordonnatrice du mal.*

- de la négation nominale *laysa* :

10. 'a **laysa** li hāda l-'insān ḥasana...  
*Est-ce que cet homme n'a pas une qualité [au moins une] ?*

- des particules pré-verbales temporelle (*sa-*) ou modale (*qad*) :

11. 'adraka wa huwa Cāla šafiri l-qabr 'anna-hu **sa**-jamūtu wa 'anna lḥaha **sa**-yusaḥibu-h fa qala ...  
*Il s'est rendu compte alors qu'il était au bord du tombeau qu'il allait mourir et que Dieu lui demanderait des comptes. Alors il a dit...*
12. wa **sa**-nuḥāwilu qadra l-mustaṭāC  
*Et nous tenterons notre possible.*
13. ḥubbu-hum li r-rasūl ... ma-ḡaCāla-hum yufakkirūna 'anna-hu **sa**-yufāriqū-hum yawman ma  
*Leur amour pour le Prophète ... ne leur permettait pas de penser qu'il les quitterait un jour quelconque.*
14. fa **qad** 'amara-ka lḥahu bi ṣ-ṣalāt ... wa **qad** 'amara-ka lḥahu bi ḍalika ... 'a lam yaqul l-mawla ... fa **qad** 'amara-na  
*Dieu t'a ordonné [de faire] la prière ... Et Dieu t'a ordonné [de faire] cela ... Le seigneur n'a-t-il pas dit ... Certes il nous a ordonné [de le faire]*

15. li 'anna fi ba<sup>Ca</sup>đ l-'ahyān s-sunna **qad** takūnu saḥīḥa wa lakin iḥṭalafu n-nās fi fāhmi-ha  
*Parce que, parfois, la Tradition [rapportée] peut être authentique mais [il se peut que] les gens divergent dans sa compréhension/son interprétation.*

Dans les segments en dialectal sont relevés :

- des emprunts au français adaptés phonétiquement :

16. *prokyrær žiniral* « procureur général » (reprise du standard : *nāyab l-<sup>Ca</sup>ām*) ou intégrés morphologiquement : *n-nāyāb lli ikūn fi l-baḥlamān / <sup>Ca</sup>and-u l-ḥaṣāna l-barlamāniya* « le député qui est au parlement, il a l'immunité parlementaire ».

- des mots ou expressions typiquement dialectaux :

17. *gā<sup>C</sup>* « tout », *idahhlūh fi l-bīt* « ils le font mettre en prison », *yarham wāldi-kum* « Par pitié ! » (litt. « Qu'Il ait pitié de vos parents ») ;

- des morphèmes propres au dialectal : *ḥattan* « jusqu'à » (variante dialectale de *ḥatta* forme commune au dialectal et au standard) :

18. ... **ḥattan** yaḡtam<sup>Ca</sup> ... *jusqu'à ce qu'ils se réunissent ...*

- le relatif invariable : (*əl*)*li*

19. *hada huwa / hada huwa l-wāḡib ʔlli lāzem ykūn l-'insān muṣṭaḡal bi-h u ya<sup>Ca</sup>mal bi-h...*  
*C'est ça, c'est ça le devoir dont l'homme doit se préoccuper et pratiquer ...,*

- la négation verbale discontinue : *ma ... š*

20. **ma-tqūl-š** l-yūm nnūm u ḡadwa ..., *Ne dis pas aujourd'hui je dors et demain...*

- la négation nominale discontinue : *ma-pronom suffixe-š*

21. u fi š-šarī<sup>Ca</sup> l-'islāmiya / 'ayyuha l-'iḥwān / **ma-hū-š** l-ḥakəm / walla l-wazīr / walla n-nāyāb lli ikūn fi l-baḥlamān <sup>Ca</sup>andu / <sup>Ca</sup>andu / muḥakama ḥaṣṣa  
*Dans la loi islamique, ô mes frères, le gouvernant, le ministre, le député qui est au parlement, n'ont, n'ont pas de procédure particulière*

- le futur : participe présent du verbe « aller » + inaccompli :

22. *aḥna l muslimin lli rāḥ [pour rājhin ?] nhawwsu nuqimu dawlatu l-'islām...*  
*Nous, les musulmans, qui cherchons à établir l'État islamique...*

- la copule *ra-pronom suffixe* en phrase nominale :

23. *ida-kān rāk ḥaṣmi taḡlas m<sup>Ca</sup>aya*  
*Si tu es mon adversaire, assieds-toi avec moi.*

### 3.1.2. Déclinaisons casuelles

Les exemples qui précèdent (et ceux qui suivent) montrent qu'elles sont présentes dans les segments en standard et que leur usage correspond globalement à ce qui est attendu morphologiquement, prosodiquement (quant aux règles qui les régissent à la pause). Syntaxiquement. On remarque même, dans un cas, l'usage fonctionnel de la flexion au cas direct :

24. rubbama nta kân [pour lukân ?] taqtaḥ waḥəd ḥaṭa'an  
*peut-être toi si tu quelqu'un par erreur*

### 3.1.3. Autres traits différenciateurs

Parmi eux nous signalerons l'emploi du passif vocalique (standard), de constructions synthétiques (standard) et analytiques (dialectal) pour la détermination nominale et du duel (standard).

- passif vocalique<sup>7</sup> (standard)

25. hakada ... tumma ba<sup>o</sup>da ḍalika qad tuḡma<sup>o</sup> s-sunna n-nabawwiya š-šarifa  
*Ainsi... ensuite, après cela, il se peut que soit rassemblée la noble Tradition prophétique.*

26. ya<sup>o</sup>lu wa la yu<sup>o</sup>la calay-h – [qui] s'élève et ne peut être dépassé.

- détermination nominale<sup>8</sup>

Construction synthétique (standard) :

27. šašāt t-talfaza : l'écran de télévision, 'asāsu l-mulk : le fondement du pouvoir, 'asāsu l-ḥayāt : le fondement de la vie, <sup>o</sup>cala šafiri l-qabr : sur le bord du tombeau, etc.

Construction analytique (dialectal) :

28. aḥna <sup>o</sup>cindamā yaḡḍub l-'insān yamḥilu kull ḥasanāt nta<sup>o</sup> ... ma ybiyyin 'illa s-sayyi'āt nta<sup>o</sup> ... *Nous, lorsque quelqu'un se fâche [contre une personne], il lui efface toutes ses qualités ... il ne fait ressortir que ses défauts.*

---

7. Il n'y a pas de conjugaison distincte pour exprimer le passif dans les dialectes algériens citadins ; pour ce faire une construction périphrastique ou des formes verbales dérivées sont utilisées. Voir BOUCHERIT 2003-2005.

8. En standard la construction synthétique (CS) est régulière, la construction analytique (CA) n'est utilisée que lorsque la CS n'est pas admise. Dans les dialectes arabes modernes, beaucoup ont développé la CA qui est même devenue, pour certains, la plus usuelle. Voir BOUCHERIT, à paraître.

- duel

29. wa min šurūṭi l-qāḍi 'an yusawwi bayna l-mutaḥāsīmājn, *Parmi les conditions [pour être un bon juge], le juge doit rendre égaux les deux plaideurs [= il doit les mettre dans les mêmes conditions].*

### 3.1.4. Le traitement du *qâf* et des interdentes

Connaissant leur importance dans la classification des dialectes modernes et dans les rapports qu'ils entretiennent avec les dialectes anciens et l'arabe classique, nous avons observé les réalisations des interdentes et du *qâf*. Pour l'essentiel il s'est agi de s'interroger sur la réalisation sourde ou sonore du *qâf* et sur le "maintien" ou la "disparition" des interdentes<sup>9</sup>. Pour ces deux traits la situation est variable d'un dialecte à l'autre et dans un même dialecte<sup>10</sup>, alors qu'en standard elle ne l'est pas : "la" norme du standard prescrivant une réalisation sourde du *qâf* et un "maintien" des interdentes.

Dans le cas présent, ABH distingue régulièrement les spirantes interdentes des occlusives dentales dans les deux variétés. Quant au *qâf*, en standard il est toujours réalisé comme une uvulaire sourde [q], en dialectal il est réalisé dans trois cas comme une vélaire sonore [g]. Deux d'entre eux concernent des formes typiquement dialectales : *guddām* « devant, avant », *gāc* « tout », le troisième concerne le verbe « dire » dont trois occurrences sont réalisées avec [g].

30. ra'is / ḥalifa / yuḡlaṭ / yathākam **guddām** š-ša<sup>c</sup>b / fi maḥkama <sup>c</sup>adiya  
*Un président, un calife, [si] il se trompe, il est jugé [il doit être jugé] devant le peuple, dans un tribunal ordinaire.*

31. šumm 'udūnik **ga<sup>c</sup>**, *Rends complètement sourdes tes oreilles ...*

32. mā llaḍi 'aḡḍabaka / ḡḍabt ki **gultlak** ...  
*Qu'est-ce qui t'a fâché ? Tu t'es fâché quand je t'ai dit ...*

Pour le standard, les réalisations de ces deux traits sont conformes à ce qui est attendu mais, pour le dialectal nous ne savons pas à quel type de

9. Sur le traitement de ces deux traits et leur rôle en tant que discriminants dialectaux, voir CANTINEAU 1939, CANTINEAU 1960, D. COHEN 1970 et D. COHEN 1973.

10. Les situations actuelles résultent de nombreux facteurs (historiques, géographiques, sociaux) et les faits sont complexes à analyser, tant en raison de la grande diversité des réalisations phoniques et de leur statut phonologique que de leur répartition enchevêtrées (régionalement, socialement et même individuellement) dans l'aire arabophone. Voir TAINE-CHEIKH 1998-99.

dialecte les usages d'ABH pourraient être rapportés : avec ou sans interdentales, avec une réalisation sourde ou sonore du *qâf* ? Sa famille est originaire du Sud algérien, il est né à Tunis, y a fait ses études, il a été professeur d'arabe et a beaucoup séjourné dans d'autres pays du monde arabophone. Certes, ABH résidait à Alger depuis de nombreuses années lorsque ce prêche a été prononcé et l'arabe parlé à Alger aurait pu servir de modèle mais, sur ce point, les travaux montrent que la situation y est complexe et que les deux cas de figure s'y rencontrent<sup>11</sup>. Ces deux traits ne jouent donc pas ici leur rôle de discriminants.

### 3.2. *Standard et dialectal : mélange de traits*

En fait, le rôle des discriminants est plus ou moins neutralisé par la proximité structurelle des deux variétés, leurs contacts permanents, les interférences qui en résultent et l'enchevêtrement dans un(e) même unité ou syntagme de traits (phonétiques, syntaxiques, lexicaux) relevant de l'une ou de l'autre. Tout cela rend les frontières floues ; d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un discours oral. Et, bien que nous ayons rapproché les productions du standard ou du dialectal en considérant un à un les traits distinctifs, certains de nos rapprochements seront discutés pour les raisons qui viennent d'être indiquées et parce que toute classification dépend des modèles retenus – surtout pour le standard soumis à une évaluation qui fluctue selon le degré de correction exigé des évaluateurs. Les écarts à ce qui sera alors "la" norme du standard seront donc diversement appréciés ?

Ainsi, pour certains, le syntagme (33) *wa qīla 'ayḍan 'anna l-cadla...*, « et il a été dit aussi que la justice... » est mixte car il mêle une construction non conforme au standard (le verbe *qāl* « dire » devrait être suivi de *'inna* et non de *'anna*) et une forme propre au standard (le passif vocalique marqué par la voyelle *-i-* de *qīla*), pour d'autres il s'agit de standard car, pour eux, les deux constructions y sont admises ("simple" fait de variation ?).

De même le syntagme (34) *wa yuḡarrihu fi n-nās* « et [qu]'il blesse les gens » est mixte car il mêle une construction transitive indirecte non conforme au standard et la voyelle *-u* de l'indice personnel propre au standard. Mais il peut aussi être du standard qui aurait évolué sous l'influence du dialectal (autre norme du standard donc !) où les construc-

---

11. Voir BOUCHERIT 1985-1986 et 2002, §§ 1.3.2 et 2.1.

tions directe et indirecte sont possibles (*yakul l-ħut* ou *yakul f-əl-ħut* « il mange du poisson »).

Mis à part ces types de cas donnant lieu à des appréciations contraires il en est de plus nets, ceux présentés par les syntagmes constitués d'unités des deux variétés n'ayant pas les mêmes compatibilités. Par exemple dans (35) *lamma iġi wāħād...* « quand vient quelqu'un... », le verbe qui suit *lamma* « quand » (standard) devrait être à l'accompli alors qu'il est à l'inaccompli. Mais il se trouve que la particule usuelle en dialectal admet tout aussi bien que le verbe qui la suit soit à l'inaccompli ou à l'accompli : *ki iġi* ou *ki ġa wāħād...* Dans ce cas le caractère mixte du syntagme (morphème du standard + règle syntaxique du dialectal) n'est pas discuté.

Mais c'est au niveau phonique que l'on relève de subtiles productions mixtes (non perçues des évaluateurs !) du fait qu'une unité (lexème, morphème, syntagme) du standard tend à être réalisée avec des traits du dialectal. En effet, en sus des différences relatives à la réalisation du *qāf* et au maintien/disparition des interdentes déjà signalées (§ 3.1.4), mais non pertinentes dans le cas présent, d'autres traits distinguent les deux variétés (traitement de l'occlusive glottale, de la spirante laryngale, pertinence de la quantité vocalique) et, surtout, différences au niveau des structures syllabiques (peu de voyelles phonétiquement brèves en syllabe ouverte non finale, abondances de groupes consonantiques, prédominance de la syllabe fermée en dialectal)<sup>12</sup>. Et, comme tout arabophone est avant tout dialectophone, ces différences se retrouvent peu ou prou dans les productions rapprochées du standard (l'inverse ne se produisant pas). Il est donc fréquent qu'un syntagme réalisé en standard (a) soit repris sous une forme mixte (b) comme dans (36) : (a) *yuqāmu calay-hi l-ħadd* ; (b) *yuqām calī-h l-ħadd*, « Il lui est posé une limite » où l'on remarque en (a) l'emploi du passif vocalique, du cas indirect du pronom suffixe et de la diphtongue ; alors que (b) mêle des traits relevant du standard et du dialectal : la voyelle préfixale du verbe oriente vers le standard, l'absence de voyelle finale vers le dialectal, la voyelle simple de la préposition et l'absence de voyelle finale du pronom suffixe oriente vers le dialectal.

Enfin, il faut évoquer le sémantisme des unités, domaine délicat à traiter tant est grande la proximité des deux variétés. Par exemple, quel sens donner à (37) *'aħlaṣtu* dans *wa yqūl hal 'aħlaṣtu l-yum l-ċammal li llaħ* : « et qu'il [se] dise : 'Ai-je été sincère aujourd'hui dans mes actions

12. Voir M. COHEN 1912, pp. 141-143 et BOUCHERIT 2002, §§ 1.3.2.1 et 2.2.

envers Dieu ?' » (standard) ou « Ai-je achevé aujourd'hui... » (dialectal) ? Malgré la forme verbale propre au standard les deux interprétations sont possibles, tout comme il est possible que les deux sens se soient conjoints dans un seul et "nouveau" lexème.

En pratique, le caractère mixte des productions ne se mesure donc pas au niveau des unités prises une à une mais à celui du syntagme ou de la phrase car, dans un(e) même syntagme/phrase, certaines d'entre elles présentent des traits conformes au standard, d'autres au dialectal. Ainsi, dans l'exemple précédent, quand bien même il serait considéré que *'ahlaṣa* relève du standard en raison de sa forme, l'absence de voyelle dans le préfixe et en finale de *yqūl* « il dit » ainsi que la présence d'une voyelle simple et non d'une diphtongue dans *yum* « aujourd'hui » (comme en dialectal) font de cet énoncé une production mixte.

Les contacts interagissent donc à différents niveaux et leurs effets, changeants, résultent de nombreux facteurs. Certes, des traits distinguent les deux variétés et les productions en relevant sont repérables. Cependant, leur étroit apparentement favorise, à côté des cas d'alternance (où les deux variétés restent relativement distinctes) et des emprunts au français, un troisième type de nature hybride et instable. Mais il y a lieu de noter que, dans ce discours, les productions mixtes sont des formes plus proches du standard que du dialectal et non des pseudo-corrections. Cela s'explique par le fait que la variété de base est le standard et que l'orateur le maîtrise aussi bien que le dialectal. Évidemment, le fait que tout arabophone soit avant tout dialectophone explique les interférences (particulièrement à l'oral où la contrainte est moindre qu'à l'écrit) et le passage d'une variété à l'autre. Mais l'existence de ces variétés et le fait que les membres de la communauté reconnaissent (même intuitivement) au moins les deux principales (standard et dialectal) permettent d'en jouer à des fins discursives. Évidemment encore il n'y a pas de variété "pure", mais si l'on raisonne en termes de tendance le passage d'une zone/variété à l'autre peut être vu comme un élément modulateur du discours, un procédé stylistique, comme nous le verrons dans la suite en envisageant les faits sous cet aspect.

#### 4. *Alternance des variétés et persuasion*

##### 4.1. *Le discours de persuasion*<sup>13</sup>

Le « but [d'un tel discours] est d'agir sur un auditoire afin de lui faire accepter un point de vue, une croyance et faire partager des valeurs ». Dans ce but se « met en place tout un dispositif qui rejette, ou même supprime toute possibilité de contester ou de critiquer ce qu[il] tient pour vrai et irréfutable ». Ce dispositif est basé sur un « double mécanisme d'adhésion et d'exclusion » qui permet la constitution d'une communauté argumentative « présuppos[ant] l'existence ou la construction d'un énonciateur, d'un auditoire et aussi d'un tiers absent qui en sera exclu et rejeté en dehors de ses frontières »<sup>14</sup>.

Dans un premier temps nous montrerons que ce discours peut effectivement être classé dans cette catégorie (§ 4.2) puis, nous tenterons de mettre en évidence le rôle joué par l'alternance des variétés dans ce cadre (§ 4.3).

##### 4.2. *Le cadre de la persuasion*

Seuls les principaux éléments qui permettent de considérer que ce discours relevait de la catégorie des discours de persuasion sont présentés.

##### *Véracité et irréfutabilité*

Ces caractères tiennent implicitement au Fait religieux lui-même qui, étant donné le poids de la religion dans la société et dans cette situation d'énonciation, est incontesté (incontestable ?). Explicitement, ils tiennent à la référence religieuse qui garantit la *véracité et l'irréfutabilité* des assertions. Il s'agit :

- de Dieu (68 occurrences), du Prophète (30 occurrences), de ses Compagnons ou des Savants musulmans (24 occurrences) dont le nom est toujours suivi d'une des formules rituelles de respect qu'il faut mentionner lorsqu'ils sont cités ;
- du Coran (17 occurrences), de la Sunna (3 occurrences) ou des hadiths, dont la mention est également suivie d'une formule rituelle ;
- de citations de versets coraniques (22 occurrences) ou de ce que rapportent la Sunna et les hadiths ;
- de la profession de foi (5 occurrences).

---

13. Vaste catégorie qui englobe des types de textes divers allant du discours publicitaire au discours politique ! Voir BANKS 2005 et D'ALMEIDA 2002.

14. SAKI 2005 ; dans l'ordre des citations pp. 21, 21, 21 et 25.

*Agir sur l'auditoire par le biais de prescriptions*

ABH prescrit à l'auditoire, et parallèlement au tiers absent, comment se comporter pour "être musulman". Comme l'ensemble du discours, les prescriptions (qu'elles concernent l'individu dans ses actes quotidiens ou le fonctionnement de la société) sont, elles aussi, *irréfutables* car elles sont énoncées :

- par le biais de ce nous appellerons, par commodité, "la parole divine" : Dieu, le Prophète, ses Compagnons, des commentateurs du corpus religieux, le corpus religieux ;

- par le biais du discours méta-discursif de cette parole par ABH ;

- par ABH qui reprend à son compte ces prescriptions en les transposant ou non du domaine religieux au domaine profane (notamment politique).

Le statut des énonciateurs ("parole divine" ou, pour ABH, savoir religieux et position au sein du FIS) garantissant les prescriptions.

D'un point de vue linguistique, ces prescriptions sont véhiculées par des verbes exprimant l'ordre, par des particules de négation et par l'impératif. Les exemples qui suivent illustrent tout à la fois les garants auxquels ABH fait appel, les prescriptions et les moyens linguistiques qui les soutiennent.

38. fa 'ida 'amara llahu yusma<sup>c</sup> wa yuṭā<sup>c</sup> / wa 'ida 'amara rasūlu llahi / ṣalla llahu ḥalayhi wa sallama / yusma<sup>c</sup> wa yuṭā<sup>c</sup> / wa 'ida 'amara ḥākimu l-muslimīna wa ḥalīfata l-muslimīna wa 'amīru l-mu'minīna bi ṣay'in wa yusma<sup>c</sup> wa yuṭā<sup>c</sup>  
*Si Dieu a ordonné [ce qui a été ordonné] doit être écouté et obéit. Si le Prophète – Que Dieu Le salue et Le sauve ! – a ordonné [ce qui a été ordonné] doit être écouté et obéit. Si le Savant ou le Calife ou le Commandeur des croyants ont ordonné quelque chose, [ce qui a été ordonné] doit être écouté et obéit*

39. qāla l-mūla / ʿazza wa ḡall / la tasriq / la tasriq / qāla la tazni / la tazni / qāla la tudaḡḡil / la tudaḡḡil / la tuṣa<sup>c</sup>wid / la tuṣa<sup>c</sup>wid / la taf<sup>c</sup>al kaḏa / la taf<sup>c</sup>al / ma-tqūl-š l-yūm nnūm u ḡadwa ...

*Le Seigneur – Qu'Il soit chéri et exalté – a dit : Ne vole pas ! Ne vole pas ! Il a dit : Ne fornique pas ! Ne fornique pas ! Il a dit : Ne trompe pas ! Ne trompe pas ! Ne fais pas le charlatan ! Ne fais pas le charlatan ! Ne fais pas cela ! Ne fais pas ... Ne dis pas aujourd'hui je dors et demain...*

40. llah yaqūlu ḥarām / tumma ya'ti l-'insān wa yaqūlu laka ḥalāl / la taqūl ḥaḏa ḥlāl u ḥaḏa ḥrām / l-ḥarāmu ma ḥarrama-hu llah wa l-ḥalāl ma 'aḥḥala-hu llah / ʿazza wa ḡall

*Dieu dit : [ceci est] illicite. Vient ensuite L'homme qui te dit : [ceci est] licite. Ne dis pas : ceci est licite et ceci est illicite. L'illicite est ce que Dieu a déclaré illicite, le licite est ce que Dieu – Qu'Il soit chéri et exalté ! – a déclaré licite*

41. fa la yağūzu 'an nuđallila š-šabāb wa la yagūzu la-na 'an našifa la-hum țarīqan ġayra țariq l-ħaqq  
*Il n'est pas permis que nous égarions les jeunes, pas plus qu'il n'est licite de leur décrire un autre chemin que celui de la vérité (du droit).*
42. yanbađi 'an yuqāma l'Ċadl-a..., yanbađi li l-muslim 'an yuřalliħa sarirata-hu...  
*Il faut que soit établie la justice..., Il faut que le musulman réforme sa conduite ...*

Enfin, nous citerons un dernier exemple, celui la formule de reconnaissance que se sont donné les sympathisants du FIS (42) : *la yağūz*, « Il n'est pas permis/licite de... » et par laquelle le FIS fait connaître ses positions : *ħađa yağūz* « ceci est permis », *ħađa la yağūz* « cela n'est pas permis ». Outre que l'expression, utilisée de manière récurrente, vise à codifier les comportements, elle fonctionne comme un signal de ralliement grâce auquel ABH établit une connivence entre lui et l'auditoire.

*Communauté argumentative : adhésion vs exclusion*

Dans ce cadre discursif, le dispositif argumentatif peut, très succinctement, se résumer ainsi<sup>15</sup>. Du propos d'ABH (c'est-à-dire des assertions contenues dans son discours et qui se réduisent à : “Comment se comporter pour être musulman”) procède une proposition dans laquelle il prend position en développant un acte de persuasion constitué de la preuve de la véracité du propos (est vrai ce qui est garanti par des énonciateurs irréfutables, est faux ce qui y contrevient).

Dans cette logique, “être musulman”, implique l'obéissance aux prescriptions, ne pas le faire équivaut à “être non musulman”. Apparaît ici l'élément principal à partir duquel est construite la communauté argumentative (énonciateur, auditoire, tiers absent) et le mécanisme d'adhésion et d'exclusion dont il a été question. L'énonciateur et l'auditoire qui adhère à son propos sont inclus dans la sphère du “Nous = musulmans” ; ceux qui n'obéissent pas aux prescriptions en sont exclus et relèvent de la sphère du “Eux = non musulmans”. Et, parmi ceux-ci, il faut inclure les autorités gouvernementales à qui, en tant qu'adversaires politiques, ce discours s'adresse indirectement.

---

15. Ce résumé reprend très grossièrement le cadre du *dispositif argumentatif* et les notions de *propos*, *proposition* et *acte de persuasion* qui le constitue, proposé par CHARAUDEAU 1992, pp. 803-807.

On voit donc comment s'instaure le dispositif argumentatif qui permet à la persuasion de fonctionner. On peut maintenant tenter de voir quel rôle y joue l'usage des différentes variétés.

#### 4.3. *Alternance des variétés et persuasion*

Dans ce dispositif le propos est pris en charge soit par "la parole divine", soit par ABH qui commente cette parole ou s'adresse directement à l'auditoire. Dans la relation interpersonnelle qu'il cherche à établir avec l'auditoire afin de lui faire accepter son point de vue, ABH joue de l'emploi des variétés lors du passage d'un "énonciateur" à l'autre. Il le fait en sachant que, d'une part, la variété commune maîtrisée de tous, est le dialectal et, d'autre part, que si le sermon religieux appelle l'usage du standard et que l'auditoire le sait, l'accepte et même l'attend, cet auditoire ne le maîtrise pas activement. C'est ce constant mouvement de va-et-vient d'un "énonciateur" à l'autre et d'un pôle linguistique à l'autre qui le conduit à user de formes intermédiaires.

Ainsi, c'est en dialectal qu'ABH s'adresse directement à l'auditoire ; ce faisant, il crée une connivence qu'il exploite en l'apostrophant ou en le prenant à témoin de comportements qui, selon lui, ne sont pas conformes à l'islam. Le dialectal lui sert alors à conforter la communauté idéologique à laquelle l'usage du standard pourrait nuire (bien que, dans le cas présent, il ait affaire à un auditoire qui adhère pleinement à son propos) et, au-delà de la question de la maîtrise du standard et de sa compréhension, il lui sert à fonder la communauté argumentative.

Mais, si le standard n'est pas activement maîtrisé par l'ensemble de l'auditoire, il n'en reste pas moins que son usage est nécessaire dans cette situation d'énonciation où il est inconcevable que "la parole divine" soit rapportée dans une autre variété. Le fait de montrer qu'il l'emploie couramment permet à ABH de légitimer son statut de *guide religieux* (soutenu par sa connaissance affichée du Corpus religieux) et d'être reconnu comme tel par l'auditoire. À l'opposé, pour user de son statut de *guide politique* et faire connaître ses positions (celles de son parti) sur les problèmes de société qu'il convoque dans son discours c'est le dialectal qu'il utilise. Cependant le passage d'un *sujet parlant-guide religieux* à un *sujet parlant-guide politique*, combiné au passage du domaine religieux au domaine du profane et à celui du standard au dialectal, se fait graduellement lors du déroulement du discours. C'est dans ce mouvement de va-et-vient graduel que s'insère le discours méta-discursif d'ABH (constitué le plus souvent de discours rapportés de Savants musulmans), discours qui n'a ni le

caractère sacré de la “parole divine”, ni le caractère profane des adresses directes d’ABH à l’auditoire. Il se situe donc dans un entre deux, tout comme le statut de commentateur d’ABH et les formes intermédiaires qu’il utilise.

*En guise de conclusion*

Il est évident qu’à lui seul ce discours ne permet pas de tirer des conclusions définitives quant au fonctionnement des discours de persuasion dans leur ensemble et quant à l’usage des variétés linguistiques qui y joueraient un rôle. Cependant, l’analyse de certains de ses aspects montre que ce discours est organisé autour de trois pôles : l’assertion relayée par “la parole divine” (standard), celle relayée par le commentaire méta-discursif d’ABH (mixte) et celle prise en charge par ABH (dialectal). Ces trois pôles ne sont pas constitués comme des blocs monolithiques et, de ce fait, impénétrables l’un à l’autre, tant du point de vue des “énonciateurs” que des formes linguistiques. Cela étant, il apparaît que c’est à partir de leur combinaison qu’ABH construit le discours qui lui donne le pouvoir d’influence qu’il recherche, et que c’est à partir de ses compétences linguistiques et communicationnelles qu’il peut jouer, dans ce cadre situationnel, des formes linguistiques appropriées à l’organisation discursive adoptée. C’est pourquoi nous pouvons considérer que l’alternance des variétés présentes dans le discours participe de la stratégie discursive utilisée par ABH pour convaincre son auditoire.

*Références bibliographiques des travaux cités*

- AL-AHNAF, M., BOTIVEAU, B., FREGOSI, F. 1991, *L’Algérie par ses islamistes*, Paris, Karthala.
- ALMEIDA (D’), F., 2002. “Propagande, histoire d’un mot disgracié”, *Mots. Les langages du politique* 69, pp. 137-148.
- BANKS, D. (ed.) 2005, *Aspects linguistique du texte de propagande*, Paris, L’Harmattan.
- BICKERTON, D. 1975. *Dynamics of a Creole system*, New York, Cambridge University Press,
- BOUCHERIT, A. 1985-1986, “Convergence et différenciation dialectale à Alger”, *Matériaux arabes et sudarabiques*, Paris, GELLAS-Geuthner, pp. 14-56.

- BOUCHERIT, A. 2002, *L'arabe parlé à Alger. Aspects sociolinguistiques et énonciatifs*, Paris-Louvain, Peeters.
- BOUCHERIT, A. 2003-2005, "Entre lexique et grammaire : l'expression du déponent interne (arabe algérois)", *Matériaux arabes et sudarabiques*, n<sup>lle</sup> Série 11, Paris, CELLAS-MSH, pp. 21-36.
- BOUCHERIT, A. à paraître, "Détermination nominale en arabe algérois. Construction synthétique ou analytique : les raisons d'un choix", *Association internationale de dialectologie arabe, Actes de la 9<sup>e</sup> conférence, 28 mars-1er avril 2011*, Pescara, Università G. D'Annunzio.
- CANTINEAU, J. 1939, "Remarques sur les parlers de sédentaires syro-libano-palestiniens", *Bulletin de la société de linguistique de Paris* 1, pp. 80-88.
- CANTINEAU, J. 1960, *Cours de phonétique arabe*, Paris, Klincksieck.
- CHARAUDEAU, P. 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- COHEN, D. 1970, "Koinè, langues communes et dialectes arabes", D. Cohen, *Études de linguistique sémitique et arabe*, The Hague - Paris, Mouton, pp. 105-125.
- COHEN, D. 1973, "Variantes, variétés dialectales et contacts linguistiques en domaine arabe", *Bulletin de la société de linguistique de Paris* 1, pp. 215-248.
- COHEN, M. 1912, *Le parler arabe des Juifs d'Alger*, Paris, Honoré Champion.
- FERGUSON, Ch. 1950, "Diglossia", *Word* 15, pp. 325-340.
- FERGUSON, Ch. 1991, "Diglossia Revisited", *Southwest Journal of Linguistics* 10, pp. 214-234.
- SAKI, M. 2005, "Communauté argumentative et clôture discursive. Aspects interpersonnels des textes de propagande du British National Party", *Aspects linguistique du texte de propagande*, ed. D. Banks, Paris, L'Harmattan, pp. 21-30.
- TAINÉ-CHEIKH, C. 1998-99, "Deux macro-discriminants de la dialectologie arabe (la réalisation du *qâf* et des interdentes)", *Matériaux arabes et sudarabiques*, n<sup>lle</sup> série n. 9, Paris, GELLAS-MSH, pp. 11-50.